# 

* Date : 02-02-2004
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2004702567
* Author :

Tribunal de premiere instance de Bruxelles
Déclaration d'acceptation sous bénéfice d'inventaire devant le greffier du tribunal de première instance de Bruxelles, faite le 19 décembre 2003 par : M. Ayada, Rachid, domicilié à 7090 Braine-le-Comte, avenue des Chateigniers 29, en qualité de mandataire en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, datée du 8 décembre 2003, et donnée par :
M. Traks, Pierre Alain, né à Paris le 2 juillet 1957, domicilié à 1180 Uccle, rue Beeckman 120, et par Mme Dujardin, Marie Anne Henriette, née à Namur le 27 juillet 1956, domiciliée à 1180 Uccle, rue Beeckman 120, agissant conjointement en leur qualité de titulaires de l'autorité parentale sur leur fille mineure :
Traks, Pauline Marie, née à Ixelles le 19 juillet 1994;
autorisée par ordonnance du juge de paix du canton d'Uccle, en date du 2 décembre 2003,
objet déclaration : acceptation sous bénéfice d'inventaire à la succession d'Arias Ichazo, Dolores Elpidia, née à Deusto (Espagne) le 16 novembre 1926, de son vivant domiciliée à Uccle, avenue Chantemerle 6, et décédée le 29 août 2003 à Uccle.
(Signé) Ayada, Rachid.
Dont acte, signé, après lecture.
Le greffier, (signé) Philippe Mignon.